

ARRÊTÉ DE CIRCULATION
CARREFOUR RUE DE LA POSTE, RUE DE LA MAIRIE, RUE DES FORGES
POL 2024-062

Le maire de la commune de Monnières (Loire-Atlantique),

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de l'entreprise AUBRON MECHINEAU en date du 28/03/2024 qui souhaite effectuer des travaux d'aménagement du carrefour, terrassement, empierrement, bordures et enrobés sur le carrefour rue de la Poste, rue de la Mairie et rue des Forges,

Considérant que les travaux auront lieu du 2 avril au 16 mai 2024 (45 jours),

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Considérant que pour assurer l'ordre et la sécurité sur la voie publique, il y a lieu de prendre certaines dispositions en matière de circulation,

ARRÊTE :

Article 1 : Dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour, terrassement, empierrement, bordures et enrobés sur le carrefour rue de la Poste, rue de la Mairie et rue des Forges, une circulation alternée des véhicules sera mise en place du 2 avril au 16 mai 2024 par l'entreprise AUBRON MECHINEAU conformément à la déclaration faite.

Article 2 : Pendant cette période, la circulation et le stationnement seront interdits.

Article 3 : La signalisation, panneaux, piquets mobiles et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services techniques de la commune. Le demandeur restera responsable de tout accident pouvant résulter de la circulation alternée due aux travaux réalisés.

Article 4 : Le présent arrêté ne dispense pas le demandeur de procéder aux autres formalités administratives prévues par les réglementations en vigueur. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Notification sera faite à l'entreprise AUBRON MECHINEAU

Affichage sur le site de la mairie <https://www.mairie-monnieres.fr>

Fait à Monnières, le 28 mars 2024

Pour le Maire,

L'élue en charge de la voirie,

Marie-Louise LOUVEAU DE LA GUIGNERAYE

